

 FranceAgriMer	DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE FRANCEAGRIMER
Direction Interventions Service Contrôles et Normalisation Unité Normalisation	INTV-CONTNORM-2018-12 du 9 Avril 2018
Dossier suivi par : MH ANGOT – – D BONSIGNOUR	
PLAN DE DIFFUSION : DGAL/BSPIC Services régionaux FranceAgriMer FranceAgriMer Siège Montreuil	MISE EN APPLICATION : Immédiate

Objet : Mise à jour de la liste des clones agréés de variétés de vigne inscrites au catalogue cité à l'article R661-28 du code rural et de la pêche maritime.

Bases réglementaires et juridiques :

- Directive 68/193/CEE du Conseil du 9 avril 1968 concernant la commercialisation des matériels de multiplication de la vigne ;
- Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles D661-1 à 11 et les articles R.661-28 à 36 ;
- Arrêté du 20 septembre 2006 modifié relatif à la sélection, à la production, à la circulation et à la distribution des matériels de multiplication végétative de la vigne, notamment l'annexe 4 point II ;
- Avis de la section vigne du CTPS du 13 décembre 2017.

Filière concernée : Vin

Résumé : Cette décision modifie la liste des clones officiellement agréés des clones agréés des variétés de vigne, mise à jour effectuée après avis favorable de la section vigne du CTPS sus-visée.

Mots-clés : vignes, clones, variétés.

Article 1 :

Les lignes suivantes sont insérées, selon l'ordre alphabétique des noms de variétés et du numéro de clones, dans l'annexe I de la décision INT-CONTNORM-2017-38 du 23 mai 2017.

Destination	Variété	N° clone	Mainteneur	Organismes de sélection
C	Artaban N	1267	IFV	Obtention INRA ENTAV-INRA®, sélection IFV - INRA
C	Aubin B	1262	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV
C	Carignan blanc B	1256	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CA11
C	Carignan gris G	1261	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CA34
C	Carmenère N	1235	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - Pépinières Mercier
C	Floreal B	1265	IFV	Obtention INRA ENTAV-INRA®, sélection IFV - INRA
C	Grassen N	1263	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV
C	Monbadon B	1258	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CVC
C	Mornen N	1260	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CAAPG
C	Rosé du Var Rs	1264	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CA83
C	Trousseau gris G	1259	IFV	ENTAV-INRA®, sélection IFV - CVC
C	Vidoc N	1268	IFV	Obtention INRA ENTAV-INRA®, sélection IFV - INRA
C	Voltis B	1266	IFV	Obtention INRA ENTAV-INRA®, sélection IFV - INRA

Article 2 :

Une liste consolidée des clones agréés est publiée sur le site Internet de FranceAgriMer à l'adresse suivante:

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Appui-a-la-filiere/Normalisation-et-qualite/Bois-et-plants-de-vigne/Catalogue-officiel-des-varietes-de-vigne>

Article 3 :

La présente décision sera publiée au BO agri : <https://info.agriculture.gouv.fr>

Fait à Montreuil le 8 août 2018,

La Directrice générale

Christine AVELIN